

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 19 mai 2025

GESTION DES DÉCHETS - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES MANIFESTATIONS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Sophie BOUTRIT pouvoir à François GUYON, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Rose-Marie NIETO, Noémie FERREIRA pouvoir à Romain DUPEYROU, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Corinne RIVET BONNEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Séverine VACHON pouvoir à Philippe MAUFFREY, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Patricia DOUEZ, Guillaume JUIN, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY.

Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 19 MAI 2025

GESTION DES DÉCHETS - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES MANIFESTATIONS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de sa compétence pour la gestion des déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) procède à la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire. À cet effet, la CAN est régulièrement sollicitée pour assurer la collecte des déchets lors de nombreuses manifestations : salons, rencontres sportives et culturelles, festivals... qui animent le territoire et participent à son attractivité.

Toutefois, ces rassemblements ponctuels génèrent des impacts sur l'environnement : production de déchets, pollution liée aux transports, consommation d'eau et d'énergie.

Aussi depuis 2010 (délibération n°C27-05-2010), la CAN propose un accompagnement à la gestion des déchets lors des événements, à travers un protocole permettant de bénéficier d'exonérations tarifaires selon le niveau d'engagement des organisateurs sur la gestion responsable des déchets.

Depuis 2017, ces manifestations sont en constante augmentation. Au vu de cette évolution et des nouvelles obligations réglementaires de réduction des déchets, comme la loi Anti-Gaspillage en faveur de l'Économie Circulaire (AGEC) de 2020, visant à réduire notamment l'utilisation de la vaisselle plastique à usage unique, il convient de faire évoluer et de préciser les conditions d'accès à cet accompagnement afin qu'il réponde à un temps fort de l'éco-exemplarité.

Depuis le 20 février 2023 (délibération n°C56-02-2023), la CAN a souhaité créer un nouveau dispositif d'accompagnement à la gestion des déchets des manifestations organisées sur son territoire ; ceci afin de définir les engagements respectifs de la CAN et des organisateurs en fonction du type de prestation mise en place. Lors des facturations, sont appliquées les tarifs en vigueur votés en Conseil d'Agglomération.

Une mise à jour des devis et conventions est donc nécessaire pour être en corrélation avec les mesures mises en œuvre pour la gestion des déchets (cf. conventions type jointes en annexe).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à jour du dispositif d'accompagnement à la gestion des déchets des manifestations,

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions relatives à ce dispositif d'accompagnement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué